

Un rapport de l'ONU préconise la légalisation des relations sexuelles entre adultes et enfants



[Source : strategika.fr]

Par Micalah Bilger

Source : lifenews.com – 17 avril 2024 :

UN Report Calls for Legalizing Sex Between Adults and Children

Un nouveau rapport inquiétant du Programme des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) vient s'ajouter aux préoccupations croissantes concernant les dirigeants mondiaux qui font pression pour normaliser la pédophilie.

Le rapport intitulé « Principes du 8 mars pour une approche du droit pénal fondée sur les droits de l'homme proscrivant les comportements liés au sexe, à la reproduction, à la consommation de drogues, au VIH, au sans-abrisme et à la pauvreté », publié sur le site web de l'ONUSIDA, propose des orientations juridiques sur les questions liées au sexe, y compris lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de 18 ans.

Sans aborder la question de l'âge du consentement, le rapport suggère que les mineurs peuvent consentir à avoir des relations sexuelles avec un adulte. Le rapport indique :

« Un comportement sexuel impliquant des personnes n'ayant pas l'âge minimum prescrit au niveau national pour consentir à des relations sexuelles peut être consensuel en fait mais pas en droit ».

Il conseille également aux avocats, aux juges et aux forces de l'ordre de tenir compte « des droits et de la capacité des personnes âgées de moins de 18 ans à prendre des décisions concernant un comportement sexuel consensuel et de leur droit à être entendues sur les questions qui les concernent »

lorsqu'ils envisagent d'appliquer des lois sur les relations sexuelles avec des mineurs.

Le rapport poursuit :

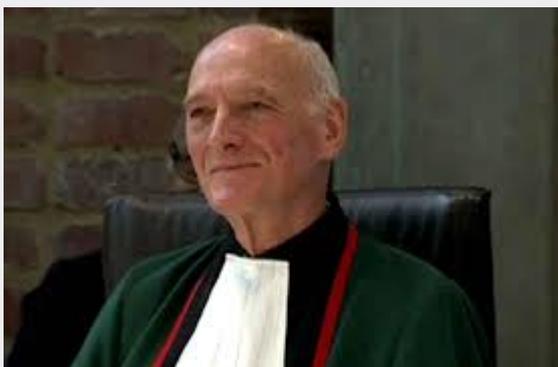
« Conformément à leurs capacités évolutives et à leur autonomie progressive, les personnes de moins de 18 ans devraient participer aux décisions qui les concernent, en tenant dûment compte de leur âge, de leur maturité et de leur intérêt supérieur, et en accordant une attention particulière aux garanties de non-discrimination. »

En d'autres termes, Cassy Fiano-Chesser, rédactrice de Live Action News, a souligné :

« Le rapport appelle à la dépénalisation des relations sexuelles entre adultes et mineurs, pour autant que les mineurs soient "consentants"... Les mineurs, bien sûr, ne peuvent pas vraiment consentir à des relations sexuelles avec un adulte – ce que ces soi-disant experts devraient savoir ».

Cependant, le rapport présente la question comme une question de droits et d'acceptation.

L'avant-propos du rapport a été rédigé par un avocat « fièrement gay », Edwin Cameron, d'Afrique du Sud, qui a fait valoir que les lois sur le sexe peuvent faire en sorte que les gens se sentent ostracisés en raison de leur comportement sexuel.



M. Camero a écrit :

« Le droit pénal peut ainsi susciter l'hostilité, l'exclusion, l'inégalité, la discrimination et la marginalisation d'individus et de groupes, parfois jusqu'à la violence. En conséquence, les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et l'intégration sociale en

pâtissent »

Il a affirmé que les lois qui criminalisent les comportements sexuels « codifient la discrimination » à l'encontre des personnes ayant des orientations sexuelles différentes. Cameron ne l'a pas mentionné, mais certains affirment aujourd'hui qu'un adulte qui est sexuellement attiré par les enfants a une simple orientation sexuelle et n'est pas un pédophile.

Un autre aspect inquiétant du rapport est son insistance sur le fait que tuer des bébés à naître dans le cadre d'avortements volontaires est un « droit » de l'homme.

Le rapport appelle à une décriminalisation totale de l'avortement, ce qui mettrait les avorteurs non formés et les charlatans à l'abri de toute poursuite. Il indique :

« L'avortement doit être entièrement exclu du champ d'application du droit pénal, y compris pour le fait d'avoir, d'aider, d'assister ou de fournir un avortement... ».

Il affirme également que les mères enceintes ne devraient pas être punies pour avoir consommé des drogues ou de l'alcool pendant leur grossesse, même si l'enfant à naître subit des dommages.

Les groupes impliqués dans la création du rapport comprennent la Commission internationale des juristes, l'ONUSIDA et le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, selon Fox News.